

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 11 décembre 2017 relative à la nomination
en qualité de membre de la Commission de contrôle et de classement « Couture Création »**

NOR : ECOI1734439S

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu l'arrêté du 6 avril 1945, notamment son article 1^{er} relatif aux Maisons de « Couture Création » ;
Vu l'arrêté du 11 avril 1947, article 3, qui maintient en vigueur les dispositions ci-dessus ;
Vu le règlement intérieur de la commission de contrôle et de classement « Couture Création »,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membre de la commission de contrôle et de classement « Couture Création » :

En qualité de président de la Chambre syndicale de la couture parisienne :

M. Ralph TOLEDANO.

En qualité de représentant des Maisons de haute couture :

M. Bruno PAVLOVSKY (Chanel) ;

Mme Delphine BELLINI (Schiaparelli) ;

M. Sidney TOLEDANO (Christian Dior).

En qualité de représentant des Créateurs de mode :

M. Angelo TARLAZZI ;

Mme Véronique LEROY ;

M. Jean-Charles de CASTELBAJAC.

En qualité de personnalité qualifiée :

M. Hubert BARRERE ;

M. Olivier GABET ;

M. Olivier GUILLEMIN.

Article 2

Ces nominations prennent effet pour une durée de 3 ans.

Fait le 11 décembre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE